

REPUBLIQUE DE GUINEE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE GUINEENNE ET DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE DES JEUNES (PATAG – EAJ)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SERVICE DE CONSULTANT INDIVUDUEL AMI /N°12/PATAG -EAJ/2022

RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DES PESTES ET PESTICIDES (PGPP) du PATAG-EAJ

SECTEUR: AGRICULTURE

Référence de l'accord de financement : PRET N°: 5900150002251 ; Don N°

5900155014554

N° de Projet : P-GN-A00-004 Date de l'avis : 25/11/ 2022

Financement : Banque Africaine de Développement

- 1. Le Gouvernement de la République de Guinée a initié et obtenu un prêt du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), pour le financement du Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture Guinéenne et de l'Entreprenariat Agricole des Jeunes (PATAG-EAJ) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat pour l'élaboration du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) du PATAG-EAJ.
- 2. Le PATAG-EAJ consiste à assurer des investissements accrus sur les filières riz et maraichage, et dans les infrastructures de production, de commercialisation et de transformation, ainsi que dans la promotion de l'entreprenariat jeune et de l'implication du secteur privé, pour favoriser la transformation agricole devant contribuer à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.
- 3. L'objectif général de l'étude est de prévenir ou d'atténuer les effets de l'utilisation des pesticides sur l'environnement humain et biologique, à travers la proposition d'un ensemble de démarches, mécanismes, procédures et actions visant la manutention et l'utilisation sécurisées des pesticides et autres intrants chimiques. Il s'agit plus spécifiquement de faire :
 - ✓ la description du milieu récepteur en insistant sur sa sensibilité en matière environnementale et sa vocation socio-économique, sa nature juridique, la

- tenure foncière et le mode de gestion incluant l'occupation et l'utilisation actuelle des terres, etc.;
- ✓ l'identification de toutes les sources d'impacts environnementaux et sociaux négatifs spécifiques et leur quantification ;
- ✓ l'élaboration d'un plan de gestion de pestes et pesticides (PGPP) pour une prise en charge correcte des impacts négatifs recensés et l'optimisation des impacts positifs ;
- ✓ la définition des mesures d'atténuation, de sécurité, de suivi et de surveillance environnementale applicables au projet sur l'usage des pesticides :
- ✓ la détermination des dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet, y compris celles relatives à la communication, au renforcement des capacités ;
- √ l'élaboration de normes de gestion et autres obligations à respecter pendant les différentes phases du projet.

3. TACHES DU CONSULTANT Le consultant devrait :

- ✓ collecter toutes les données et informations nécessaires à l'atteinte des résultats ci-dessus;
- ✓ discuter avec les services de protection des végétaux et les services de santé publique spécialisés dans les luttes antiparasitaires, à propos notamment des produits utilisés et des expériences d'intoxications accidentelle, aigue et chronique connues dans la zone du projet;
- ✓ analyser le cadre institutionnel, la législation et les pratiques de gestion connues;
- √ identifier les mesures d'atténuation à mettre en œuvre au regard de la législation nationale et des directives internationales sur l'usage des pesticides;
- ✓ proposer une stratégie de lutte intégrée contre les principales pestes agricoles;
- √ élaborer un plan de gestion de pestes et pesticides ;
- ✓ proposer un plan de sensibilisation des usagers/bénéficiaires des produits phytopharmaceutiques notamment l'utilisation des emballages et la gestion des stocks périmés;
- ✓ proposer une liste restreinte et pertinente d'indicateurs clés à suivre pendant la durée du projet pour la détection des risques d'intoxication chronique et des résidus de pesticides dans les produits agricoles ;
- √ élaborer des directives techniques (bonnes pratiques) de gestion des pesticides;
- √ définir les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance environnementale à prendre avant, pendant la mise en œuvre du proiet;
- ✓ élaborer un support de communication sur la prévention des intoxications liées aux pesticides

4. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- l'environnement initial de la zone du Projet est présenté en termes de : pestes des cultures connus, usage actuel de produits phytopharmaceutiques en nature et en volume, niveau de connaissance des enjeux et risques au niveau communautaire, niveau de déploiement du personnel technique d'encadrement existant, existence et capacité d'intervention de structures d'assistance en cas d'intoxication aigue accidentelle, etc.;
- le point analytique du cadre légal, réglementaire et institutionnel de l'importation, la commercialisation, la distribution et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et assimilés, y compris le cadre régional auquel le pays a souscrit, et le niveau de respect du code de conduite de la FAO sont élaborés;
- un ensemble de mesures institutionnelles, techniques et opérationnelles (sensibilisation, formation, etc.) touchant le niveau communautaire pour la gestion sécurisée des acquisitions de pesticides à fournir par le Projet, ainsi que la gestion des emballages vides sont identifiées;
- un ensemble de technologies de lutte biologique accessibles aux producteurs bénéficiaires du projet y compris leurs coûts d'appropriation sont identifiés et connus;
- un plan de formation et de sensibilisation de tous les acteurs concernés dans le cadre du projet est conçu ;
- le budget détaillé de la mise en œuvre du PGPP est élaboré.
- 5. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, agissant en qualité de l'agence d'exécution du Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture Guinéenne et de l'Entreprenariat Agricole des Jeunes (PATAG- EAJ), invite donc les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
- 6. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs qualifications et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (le curriculum vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et les expériences dans des missions comparables, les copies des diplômes, les attestations de formations, les références de prestations similaires accompagnées des preuves de réalisation notamment des attestations de services faits délivrées par les Clients, certificats de travail, au moins trois (3) références professionnelles pertinentes et les coordonnées complètes des employeurs, etc.) à l'adresse ci-dessous mentionnée Le consultant doit avoir les qualifications suivantes :
 - être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au moins en Chimie, Phytopathologie, Sciences de la Nature; Sciences de l'Environnement ou équivalent (un diplôme universitaire dans les domaines relatifs à l'Éco toxicologie, Phytopathologie et à l'Agronomie est préférable).
 - justifier d'au moins 10 ans d'expérience dans la préparation des Plans de gestion des Pestes, Plans de Gestion de pesticides, Plans de gestion de produits dangereux, etc. dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes financés par la Banque Africaine de Développement et autres PTF; posséder une bonne maîtrise des procédures de la BAD en matière d'études sur les pestes et pesticides;

- posséder une bonne maîtrise des exigences et procédures de la Banque Africaine de Développement en matière de gestion environnementale et sociale.
- disposer d'une connaissance des normes et réglementations environnementales dans les pays de la sous-région.
- posséder une expérience dans la lutte antiparasitaire intégrée.

Une connaissance des risques environnementaux et sociaux liés aux domaines clés d'intervention du projet (intensification agricole, amélioration de la productivité, etc.) est souhaitable.

Une connaissance/pratique de la lutte biologique et/ou de la lutte étagée ciblée (LEC) serait un atout.

7. Les consultants seront évalués sur la base des critères et sous critères d'évaluation ci-après :

N°	Désignations	Notations
1	Qualifications	15 points
1.1	Bac + 5 au moins en Chimie, Phytopathologie, Eco toxicologie ; Agronomie, Sciences de la Nature, Sciences de l'Environnement ou équivalent	15 points
1.2	BAC + 5 en Eco toxicologie, Phytopathologie ou Agronomie	
1.3	Diplôme inférieur à BAC + 5 ou non conforme	Disqualifié
2	Expériences générales	35points
2.1	Avoir au moins dix (10) ans d'expériences dans la préparation des Plans de Gestion des Pestes, Plans de Gestion de pesticides ou Plans de gestion de produits dangereux	25 points
2.2	Plus de dix (10) ans d'expériences dans la préparation des Plans de gestion des Pestes et des pesticides ou plans de gestion de produits dangereux	10 points soit 2 points/année supplémentaire jusqu'aux 5 premières années postérieures aux 10 ans
2.3	Moins de dix (10) ans d'expériences dans la préparation des Plans de gestion des Pestes, Plans de Gestion de pesticides, Plans de gestion de produits dangereux	0 point
3	Expériences spécifiques dans la tâche décrite dans les TDR	45points
3.1	Avoir réalisé deux (02) missions de préparation des Plans de gestion des Pestes ou Plans de Gestion de pesticides, et ou Plans de gestion de produits dangereux, au cours des dix (10) dernières années.	25 points
3.2	Avoir réalisé plus de deux (02) missions d'élaboration des Plans de gestion des Pestes ou Plans de Gestion de pesticides, et ou Plans de gestion de produits dangereux, au cours des dix (10) dernières années.	15 points (5 points /expérience pour les 3 premières missions postérieures)
3.3	Disposer d'une expérience en matière de gestion environnementale et sociale avec les bailleurs	5 points

	(Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale)	
4	Autres Connaissances	5 points
4.1	Disposer d'une expérience en matière de gestion environnementale et sociale dans les pays de la sous- région.	5 points
	Total	100

- 8. Seuls les consultants qui ont obtenu 70 points ou plus seront qualifiés en vue d'accomplir cette mission. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée et supérieure à la note minimale ci-dessus mentionné sera retenu et invité à la négociation du contrat. La mission se déroulera à Boké, Boffa et Conakry, La durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt du rapport final n'excèdera pas 50 jours avec un temps de travail estimé à 30 hommes/jours (H/J).
- 9. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux cadres passation de marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Edition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org.
- 10. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires notamment les Termes de référence de la mission à l'adresse mentionnée cidessous.
 - Siège de la Coordination du projet, sis au **Quartier Kipé Centre Emetteur, Commune** de Ratoma Transversal N°2 en face de l'Immeuble Séta Motors, Conakry, République de Guinée Tel:+224 621 35 82 51/623 28 81 46 /657 17 92 99. E-mail : scamara2@magel.gov.gn, batigou@yahoo.fr, patageaj2020@gmail.com: du lundi au vendredi de 09heures à 16 heures.
 - 11. Les candidats devront faire parvenir leur offre par voie électronique aux adresses ci-dessus ou en version papier à la Coordination du Projet, sis au Quartier Kipé Centre Emetteur, Commune de Ratoma Transversal N°2 en face de l'Immeuble Séta Motors Conakry République de Guinée Tel:+224 621 35 82 51/623 28 81 46 : du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures, au plus tard le 13/12/2022 sous pli fermé portant la mention « CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR ELABORATION DU PLAN DE GESTION DES PESTES ET DES PESTICIDES DU PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE GUINEENNE ET DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE DES JEUNES (PATAG EAJ)».

Conakry, le 25/11/2022

Le Coordonnateur